



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DU BUDGET ET DES FINANCES,
en charge des énergies

N° - 06844 / MEF / DGAE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
PU FA'ATERERA'A 'IMI FAUFA'A

Papeete, le 04 JUIN 2026

La Directrice

Affaire suivie par :
BPAE - cm

NOTE AUX OPERATEURS

- Objet :** Report de la date limite de mise en conformité avec la nouvelle procédure d'agrément administratif des entreprises d'assurance
- Réf. :** Loi du pays n° 2024-10 du 2 juillet 2024 portant modification du code des assurances applicable en Polynésie française, article LP 6.

Mesdames, Messieurs,

L'article LP 6 de la loi du pays n° 2024-10 du 2 juillet 2024 portant modification du code des assurances applicable en Polynésie française a fixé au 30 juin 2026, la date limite de mise en conformité avec la nouvelle procédure d'agrément administratif des entreprises d'assurance.

Je vous informe qu'un projet de loi du pays reportant la date du 30 juin 2026 a été transmis le 1^{er} juin 2026 à l'Assemblée de la Polynésie française aux fins de son adoption avec inscription à l'ordre du jour prioritaire. Il est inscrit à l'ordre du jour de la commission de l'économie de l'Assemblée de la Polynésie française du 12 juin prochain.

Cependant et compte tenu des délais d'adoption et des délais incompressibles statutaires afférents à la promulgation, celle-ci risque fortement ne pas pouvoir intervenir d'ici le 1^{er} juillet 2026. Il va de soi que si cette hypothèse se confirmait, l'administration traiterait la situation des entreprises d'assurance concernées avec la plus grande bienveillance pour qu'il n'y ait pas d'arrêt dans leur activité et les services qu'elles proposent aux assurés.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.


Sabine BAZILLE